

Les préposés aux bénéficiaires veulent leur ordre professionnel



Nouvelles Générales - Santé

Écrit par Gabrielle Duchaine

Vendredi, 30 Janvier 2009 14:21

Préoccupés de la qualité des traitements offerts à certains patients, les préposés aux bénéficiaires tentent par tous les moyens d'obtenir la création de leur propre ordre professionnel.

«On a de grosses inquiétudes, dit Michel Lemelin, président de la Fédération des préposés aux bénéficiaires public et privé du Québec (FPBQ), qui tente depuis près de trois ans d'obtenir le titre d'ordre. «Nos membres ne sont pas assez encadrés dans leurs nouvelles tâches et il y a des risques pour eux de commettre des erreurs pour lesquelles ils ne sont pas protégés.»

Depuis le début des années 2000, en vertu de la loi 90, le gouvernement permet aux préposés d'accomplir des fonctions jusqu'à récemment réservées aux infirmières, notamment la distribution de médicaments et l'administration de traitements dits invasifs comme des injections.

Des tâches dont les préposés de plusieurs résidences pour personnes âgées doivent s'acquitter sans être suffisamment encadrés, prétend M. Lemelin. «Et s'ils refusent, ils risquent de se faire mettre dehors.»

Inquiète, la Fédération désire devenir un ordre professionnel, notamment pour s'assurer que ses membres suivent une formation continue et pour avoir le pouvoir de les sanctionner en cas de faute. «De simples règlements ne sont pas suffisants pour protéger le public», dit-on.

Formation bâclée

Actuellement, la loi prévoit que ce sont les médecins, les infirmières et les inhalothérapeutes qui assurent l'enseignement de nouvelles tâches aux préposés déjà embauchés. Mais la formation est souvent donnée un peu trop vite, dit la FPBQ, qui reçoit de nombreuses plaintes à ce sujet de la part de ses membres. «Et il y a des risques d'erreurs», prévient M.Lemelin.

Il se souvient notamment du cas d'une préposée à qui on aurait montré en moins de dix minutes à faire une injection d'insuline. Nerveuse, elle s'est trompée de dosage lors de sa première injection non supervisée, raconte Michel Lemelin, et le patient s'est retrouvé dans un coma diabétique.

Selon ce que la Fédération révélait il y a quelques mois, des préposés aux bénéficiaires qui n'ont que le sixième de la formation requise par l'État se retrouvent dans les hôpitaux et les centres d'hébergement publics par l'entremise d'agences privées.

Il a été impossible de joindre l'Office des professions pour savoir si on accordera le titre d'ordre à la Fédération des préposés aux bénéficiaires.

Mise à jour le Vendredi, 30 Janvier 2009 15:03